

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

<u>Définition</u>	La maturité professionnelle (MP) comprend une formation professionnelle de base et une formation de culture générale. Elle englobe un certificat fédéral de capacité (CFC) ou un autre titre jugé équivalent et l'examen de maturité professionnelle.
<u>Admission</u>	Les jeunes suivant une formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (durée de 3 à 4 ans) ou ayant obtenu un tel certificat ont la possibilité d'acquérir une maturité professionnelle. Les cantons règlent les conditions et le processus d'admission. (Renseignements supplémentaires disponibles auprès des Offices de la formation professionnelle, www.dbk.ch/csfp/liens/offices.php).
<u>Offre</u>	Des cours de MP sont actuellement offerts dans plus de 200 écoles (écoles professionnelles, écoles de commerce, écoles de métiers, écoles privées) dans toute la Suisse. Des adresses sont disponibles sur les sites Internet des Départements de l'instruction publique et des différentes écoles privées.
<u>Accès formation professionnelle supérieure</u>	La maturité professionnelle prépare aux études dans les HES et y permet l'accès sans examens si le domaine d'études choisi par le candidat est proche de la formation professionnelle initiale qu'il a suivie. Sous certaines conditions, les titulaires d'une maturité professionnelle peuvent également s'inscrire dans une haute école universitaire (passerelle, voir www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/passerelle_fr.html).
<u>Orientations</u>	La maturité professionnelle est offerte dans les orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- technique- artistique- artisanale- commerciale- sciences naturelles- santé-social
<u>Voies d'accès à la MP</u>	Il y a différentes voies pour accéder à la maturité professionnelle : <ul style="list-style-type: none">- <u>Durant l'apprentissage</u> Les candidats achèvent un apprentissage et fréquentent parallèlement les cours de maturité professionnelle. Ils acquièrent la pratique dans l'entreprise de formation, la théorie professionnelle à l'école professionnelle et la culture générale aux cours de maturité professionnelle. L'instruction scolaire est étendue à deux jours entiers par semaine. La maturité professionnelle peut aussi être acquise en fréquentant une école à plein temps. Le plus souvent ce sont des écoles de métiers, de commerce et d'informatique.

- Après l'apprentissage

Les candidats ont achevé avec succès leur apprentissage et obtenu le CFC. Ils fréquentent directement, ou après une activité professionnelle, une école de maturité professionnelle à temps partiel, en plus d'une activité professionnelle, ou à plein temps.

- Examens fédéraux de maturité professionnelle

Les titulaires d'un CFC ont la possibilité de passer les examens fédéraux de maturité professionnelle sans avoir suivi les cours préparatoires (renseignements : Secrétariat Examens fédéraux de maturité professionnelle, Hotelgasse 1, Case postale 316, 3000 Berne 7, e-mail ebmp-efmp@bluewin.ch).

Durée de formation

- La préparation à la maturité professionnelle en apprentissage dure au minimum six semestres et couvre au moins 1440 heures d'école (leçons).
- Si la maturité professionnelle est acquise dans une école à plein temps, la formation dure au moins trois, généralement quatre ans. Pour les diplômés des écoles de commerce s'ajoute un stage obligatoire d'au moins 39 semaines.
- La préparation à la maturité professionnelle pour les personnes ayant déjà un CFC dure deux semestres et comprend au moins 1200 leçons.

Matières

Il existe des matières fondamentales, spécifiques et complémentaires.

Les matières fondamentales sont les mêmes pour toutes les orientations de la maturité professionnelle. Elles sont obligatoires. Les objectifs de la formation, le contenu et le nombre des leçons sont fixés par l'Office fédéral compétent.

Les matières fondamentales sont:

- une première langue nationale
- une deuxième langue nationale
- une troisième langue
- histoire et civisme
- sciences politiques et économiques/droit
- mathématiques

Les matières spécifiques sont caractéristiques à chaque domaine de la maturité professionnelle. Elles sont obligatoires. Les objectifs de la formation, le contenu et le nombre des leçons sont fixés par le plan d'étude.

Les branches complémentaires garantissent un choix libre convenable et offrent un cours interdisciplinaire. Les écoles doivent proposer au minimum deux branches complémentaires parmi lesquelles les élèves doivent en choisir une au minimum.

Examens finaux Le diplôme de maturité professionnelle ne peut être acquis qu'après réussite des examens finaux oraux et écrits. Les examens peuvent être subis en entier en une seule session (examens complets) ou répartis en deux sessions (examens partiels). Les seconds examens partiels doivent être subis dans le courant de l'année suivant les premiers examens partiels.

Les branches examinées varient selon l'orientation choisie par le candidat. En plus, les candidats doivent élaborer et présenter un travail interdisciplinaire. (Des informations supplémentaires sont disponibles sous www.bbt.admin.ch - Thèmes - Maturité professionnelle).

Les diplômes internationaux, par exemple dans le domaine des langues étrangères, peuvent, sous certaines conditions, être intégrés aux examens finaux. Certaines écoles profitent de cette possibilité et proposent à leurs étudiants des certificats de langues comme le First Certificate of English en Anglais ou le Goethe Zertifikat en Allemand.

Sources : ASOSP, OFFT, CSFP